

## Communiqué de presse

### **La Croix-Rouge luxembourgeoise et Caritas Luxembourg aident les sinistrés des inondations du 22 juillet, dont la situation économique est précaire.**

Luxembourg, le 30 juillet 2016 – La Croix-Rouge luxembourgeoise et Caritas Luxembourg remercient la population luxembourgeoise pour le grand élan de solidarité qu'elles ont rencontré suite à leur appel aux dons en faveur des sinistrés des inondations du 22 juillet, plus de 140.000,- € ont pu être collectés.

Pour que les familles sinistrées, **dont la situation économique est fragile**, puissent bénéficier des aides, **celles-ci doivent d'abord remplir le formulaire émis par le Ministère de la Famille**, de l'Intégration et à la Grande Région, qu'elles peuvent télécharger en suivant ce lien :

[http://www.mfi.public.lu/actualites/2016/07/25\\_Solidarite/index.html](http://www.mfi.public.lu/actualites/2016/07/25_Solidarite/index.html) (FR et DE).

Au cas où les sinistrés auraient besoin d'aide pour remplir le formulaire, ils peuvent contacter l'Office social de leur commune ou appeler la « helpline sociale » de la Croix-Rouge luxembourgeoise au 27 55 respectivement le 40 21 31 1 de Caritas Luxembourg. La Croix-Rouge luxembourgeoise et sa « helpline sociale » resp. Caritas Luxembourg coopèrent avec les Offices sociaux régionaux afin de détecter les situations les plus urgentes à traiter.

**En fonction des informations recueillies par le formulaire**, la Croix-Rouge et Caritas proposent les aides directes suivantes :

- Un crédit à taux zéro pour un montant maximum de 10.000,- € et/ou pour une durée maximale de 12 mois, destiné à une réhabilitation du logement ou de l'équipement de celui-ci.
- Des places supplémentaires dans leurs colonies de vacances pour ne pas enlever aux enfants la joie de partir en vacances cet été.
- La couverture jusqu'à la totalité des coûts d'annulation des vacances (hors ceux qui sont couverts par des assurances) dans le cas où la famille sinistrée n'a pas les moyens de régler le montant de l'annulation de ses vacances.
- La possibilité d'obtenir le paiement d'une expertise des dégâts si cela n'est pas couvert par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, la commune, les assurances ou les offices sociaux.
- Des possibilités pour ceux qui ont tout perdu, de choisir des vêtements de première nécessité dans notre Centre national de Collecte et de Tri situé au 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg.
- Des subsides d'urgence, plafonnés à 500,- €, pour des urgences spécifiques et individuelles.

**La priorité dans l'attribution de ces aides est basée sur les critères d'évaluation de la précarité financière des familles.**

En cas de surplus de fonds, issus de la générosité du public, après l'attribution des aides individuelles aux familles, ceux-ci seront affectés à une raison aussi proche du sinistre que possible, p.ex. aux corps de sapeurs-pompiers volontaires (les services d'incendie et de sauvetage communaux volontaires) ayant secouru les sinistrés sous forme de don de soutien.

**Suite à l'annonce du gouvernement luxembourgeois du 29 juillet, à débloquer 30 millions d'euros pour aider les sinistrés, la Croix-Rouge luxembourgeoise et Caritas Luxembourg ont décidé de clôturer leur appel aux dons, comme les fonds collectés couvrent actuellement les demandes.**

**La Croix-Rouge luxembourgeoise et Caritas Luxembourg remercient chaleureusement leurs donateurs pour leur acte de solidarité.**

**Contact Presse**

Service Communication Croix-Rouge luxembourgeoise  
Rachel Vieira / Sophie Kieffer  
+352 27 55-2100  
media@croix-rouge.lu  
<http://www.croix-rouge.lu>

Service Communication Caritas Luxembourg  
Alicia Lopes  
+352 40 21 31 - 260  
alicia.lopes@caritas.lu